

# NR21

Société en commandite par actions au capital de 1 475 420 €  
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 PARIS  
389.065.152 – RCS PARIS  
LEI n° 969500CGTBE91NX76Q18  
Euronext Paris - ISIN FR0014001PV6

**Communiqué de presse**

**Paris, le 18 mars 2021 à 18h45**

## **Prise d'effet du regroupement des actions NR 21**

**NR 21 annonce la finalisation de l'opération de regroupement de ses actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 16 décembre 2020, par échange d'une action nouvelle de 20 € de valeur nominale contre 100 actions existantes de 0,20 € de valeur nominale.**

Après un dernier jour de cotation le 17 mars 2021, les actions anciennes (ISIN FR0004166155) soumises au regroupement ont été radiées de la cote ce jour et ont été remplacées par les actions nouvelles (ISIN FR0014001PV6) admises aux négociations sur Euronext à Paris. Le code mnémorique (NR21) demeure inchangé.

A l'issue de cette opération, le capital de la Société est désormais composé de 73 771 actions de 20 € de valeur nominale chacune, et s'élève à 1 475 420 €.

Il est rappelé que les actions nouvelles qui n'auront pu être attribuées individuellement et correspondant à des droits formant rompus seront vendues en bourse par CACEIS Corporate Trust, désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement, et les sommes provenant de la vente seront réparties proportionnellement aux droits formant rompus des titulaires de ces droits. Ces derniers seront indemnisés directement par leurs intermédiaires financiers dans un délai de 30 jours à partir du 22 mars 2021, date de livraison des actions nouvelles. Chaque actionnaire devra se rapprocher de son intermédiaire financier pour toute question à ce sujet.

Conformément à ses engagements, la société Altarea, actionnaire majoritaire de NR 21, acquerra (ou fera acquérir par toute(s) personne(s) de son choix qu'elle se substituerait) à un prix unitaire de 100 € par action nouvelle<sup>1</sup>, auprès de CACEIS Corporate Trust, les actions nouvelles formant rompus qui n'auront pas pu être cédées sur le marché à un prix unitaire au moins égal à celui offert ci-dessus.

Pour plus d'informations sur les modalités de ce regroupement, les actionnaires sont invités à consulter l'avis de regroupement d'actions publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 29 janvier 2021 et le communiqué de presse de la Société du même jour, disponibles sur le site internet de la Société ([www.nr21.eu](http://www.nr21.eu)).

### **Calendrier**

30 Juin 2021 : Assemblée générale des actionnaires

### **A PROPOS DE LA SOCIETE - FR0004166155 - NR21**

NR21 est une société en commandite par actions, cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Elle est contrôlée depuis le 1er août 2019 par Altarea, société mère du groupe Altarea, présent sur les trois principaux marchés de l'immobilier (Commerce, Logement et Immobilier d'entreprise) en tant que développeur et investisseur, lui permettant notamment d'être leader des grands projets mixtes de renouvellement urbain en France. NR21 n'a aucune activité, ne détient aucune filiale, ni participation et n'emploie aucun salarié.

### **CONTACTS**

Service Relation Investisseurs Altarea  
[investisseurs@altarea.com](mailto:investisseurs@altarea.com)

Agnès Villeret - KOMODO  
[agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)

[www.nr21.eu](http://www.nr21.eu) / [www.altarea.com](http://www.altarea.com)

<sup>1</sup> permettant ainsi une indemnisation à hauteur d'un montant minimum de 1€ par action ancienne formant rompu, soit un montant équivalent au prix de souscription des Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Augmentation de Capital réalisée conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 16 décembre 2020